

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
EXTRA 175/99

ÉFAI – 990916 – AMR 41/37/99

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / CRAINTES DE MAUVAIS TRAITEMENTS

MEXIQUE

Benito García
Celerino García

Londres, le 3 décembre 1999

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Benito García et de Celerino García depuis qu'elle a reçu des informations lui apprenant que ces deux hommes avaient été frappés en détention. L'Organisation craint d'autant plus qu'ils ne soient encore frappés du fait que leurs avocats ne sont pas autorisés à les voir.

Benito García présenterait des contusions après avoir été brutalement frappé par la *Policía Judicial del Estado* (police judiciaire de l'État) sur une période de trois jours. On ignore dans quel état de santé se trouve Celerino García. Ces deux hommes ont été arrêtés le 29 novembre 1999 et sont depuis lors aux mains du ministère public de Valle de San Quintin, dans l'État de Baja California.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International reçoit depuis des années des informations prouvant que des détenus et des prisonniers sont régulièrement torturés ou maltraités au Mexique. Ces témoignages sont confirmés par les nombreux rapports produits par les spécialistes de la Commission des droits de l'homme des Nations unies et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Le gouvernement a mis en œuvre des réformes visant à renforcer la protection et la défense des droits humains : publication d'un programme national visant à faire progresser et à renforcer les droits humains, création d'une *Comisión Nacional de Derechos Humanos* (CNDH, Commission nationale des droits humains) et reconnaissance de la compétence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Pourtant, ces réformes ne semblent pas s'être traduites par des pratiques administratives et autres qui permettraient de mettre fin à la torture et aux mauvais traitements à l'encontre des prisonniers. Le gouvernement n'a pas non plus suivi les recommandations concrètes qui lui ont été faites par les instances intergouvernementales de défense des droits humains.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

exhortez les autorités à garantir la sécurité de Benito García et de Celerino García, qui sont détenus depuis le 29 novembre 1999 par le ministère public de Valle de San Quintin dans l'État de Baja California ;
insistez pour que ces deux hommes soient immédiatement autorisés à entrer en contact avec leur avocat ;
demandez également qu'ils soient immédiatement examinés par un médecin, rapidement présentés à un magistrat puis inculpés d'une infraction dûment prévue par la loi, ou libérés.

APPELS À :

Procureur général de l'État de Baja California :
Lic. Juan Manuel Salazar Pimentel
Procurador General de Justicia
Edificio Poder Judicial 1^{er} Piso
Paseo de los Heroes y Av. De los Pioneros
Centro Civico Mexicali,
Baja California 21000
Mexique
Télégramme : Procurador General, Baja California,
Mexique

Ministre de l'Intérieur de l'État de Baja California :
C.P. Jorge Ramos
Secretario General de Gobierno
Edificio Poder Ejecutivo 3^{er} Piso Czda.
Independencia y Paseo de los Heroes
Centro Civico Mexicali,
Baja California 21000
Mexique
Télégramme : Secretario General, Baja California,
Mexique

Fax : 52 65 581183

Formule d'appel : Sr. Procurador,/ Monsieur le Procureur,

Fax : 52 65 581169

Formule d'appel : Sr. Secretario,/ Monsieur le Ministre,

Procureur chargé des droits humains :

Lic. Antonio García Sánchez
Procurador de los Derechos Humanos y Protección
Ciudadana del Estado de Baja California
Boulevard Agua Caliente No. 10440-7
Edif. Barranquita, Col. Aviación
Tijuana
Baja California 22400
Mexique

Télégramme : Procurador DDHH, Baja California, Mexique

Fax : 52 66 817441

Formule d'appel : Sr. Procurador,/ Monsieur le Procureur

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Centro de Derechos Humanos

"Miguel Agustín Pro Juárez" A.C.

Serapio Rendon 57-B, Col. San Rafael

06470 México D.F.

Mexique

Fax : 52 5 535 6892

Courrier électronique : prodh@laneta.apc.org

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 3 JANVIER 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -